

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

19 novembre 2007

### SOMMAIRE

Afrodite S. à r.l. ....	126981	Foyer Patrimonium S.A. ....	126996
Alema S.A. ....	127007	Hollimex S.A. ....	127004
Artemide S. à r.l. ....	126976	Kenwood Appliances Luxemburg S.A. ..	126982
Artemide S. à r.l. ....	126975	Kung S.A. ....	126981
Ateac Luxembourg S.A. ....	126962	Latitude Finance S.A. ....	127006
Baobab Holdings S.à r.l. ....	127003	LILUX Management S.A. ....	127008
Bargitom S.A. ....	126964	MGT 1 & 2 S.A. ....	127008
Beko Toiture S.à r.l. ....	127004	Natun International S.A. ....	127008
Bergos Capital S.A. ....	126963	Paryseine (Lux 3) S.à r.l. ....	127007
Bita Electronique S.A. ....	127003	Pascha Holding S.A. ....	127004
Cameron 1 Sàrl ....	126962	PS-Merl Sàrl ....	126962
Capton S.A. ....	127003	Ré Investissements & Participations S.A.	
DeA Capital Investments S.A. ....	126998	.....	127007
Dismar S.à r.l. ....	127008	RLG Finance S.A. ....	126997
European Sporting Rights S.à r.l. ....	126963	Sarcal S.A. ....	127006
European Vehicle Inspections S.à r.l. ....	126969	Saturne Technology, S.à r.l. ....	126997
Fairacre Plus 3 (Lux) S.à r.l. ....	126976	Société de Développement Immobilier ..	126981
Fairacre Plus 4 (Lux) S.à r.l. ....	126964	Stark S.A. ....	126963
Fashion Style S.à r.l. ....	126999	Wet Investment Holdings S.à r.l. ....	126969
Financière Truck S.à r.l. ....	126996	Wonder-Invest S.A. ....	126997
Flooring Industries Limited ....	126982		

**Ateac Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127201/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01457. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**PS-Merl Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 413, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127188/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06809. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Cameron 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 53.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 109.382.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 15 octobre 2007 que:

- M. Richard Perris, senior legal adviser, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni) et

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, employée privé, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

ont été élu aux fonctions de gérants de la société, pour un mandat d'une durée indéterminée, en remplacement de Mme Delphine Tempé, M. Philip Prescott et M. Stef Oostvogels, gérants démissionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007126943/8231/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07239. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Stark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.933.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

STARK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126952/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Bergos Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.160.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2009.

Extrait sincère et conforme

BERGOS CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126950/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.527.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007127169/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07509. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Bargitom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.636.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

BARGITOM S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126948/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06771. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Fairacre Plus 4 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 132.738.

STATUTES

On the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the trade and companies register under section B number 124.589,

here represented by Ms Carine Langehegermann, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory in her here above capacity and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Chapter I. Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

**Art. 2.** The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of FAIRACRE PLUS 4 (LUX) S.à.r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be in the municipality of Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### Chapter II. Corporate capital - Sharequotas

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share quotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The share quotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the share quotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III. Management

**Art. 10.** The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of share quotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as share quotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

### Chapter IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

## Chapter V. General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

### *Subscription and payment of the sharequotas*

All the share quotas have been totally subscribed as follows:

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l., prenamed .....	500 sharequotas
Total: five hundred share quotas .....	500 sharequotas

All the share quotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- The number of managers is set at 4 (four).

The following persons are appointed as:

#### *Class A managers of the Company:*

Mr Leigh Perl, Company Director, residing professionally at 5, Linnell Drive, London NW117LL, born on April 11, 1963 in Sutton, United Kingdom;

Mr Nicholas West, Company Director, residing professionally at 20, Balderton Street, London WIK6TL, born on May 17, 1972 in Aylesbury, United Kingdom;

#### *Class B managers of the Company:*

Mr Charles Meyer, private employee residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, born on April 19, 1969 in Luxembourg;

Mr Alain Heinz, private employee residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, born on May 17, 1968 in Forbach, France.

- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of a Class A manager and a Class B manager.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### *A comparu:*

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B numéro 124.589, ici représentée par Mademoiselle Carine Langehegermann, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire es qualité qu'elle agit et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

## Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FAIRACRE PLUS 4 (LUX) S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III. Administration et gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Souscription et libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l., précitée . . . . .	500 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

##### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre) comme suit:

##### *Gérants de Classe A:*

M. Leigh Perl, Directeur, demeurant professionnellement au 5, Linnell Drive, London NW117LL, né le 11 avril 1963 à Sutton, Royaume-Uni;

M. Nicholas West, Directeur, demeurant professionnellement au 20, Balderton Street, London WIK6TL, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni;

##### *Gérants de Classe B:*

M. Charles Meyer, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 19 avril 1969 à Luxembourg;

M. Alain Heinz, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 17 mai 1968 à Forbach, France.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Langehegermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, LAC / 2007 / 29452. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007127788/202/250.

(070147404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

HALSEY S.à r.l. / K. Segers

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2007127168/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07516. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Wet Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WERT LLC, with principal place of business at 8500 Normandale Lake Boulevard, #1570, Minneapolis, Minnesota 55437, USA;

represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise financially assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will have the denomination of WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The shares are subscribed as follows:

WERT LLC, prenamed: five hundred shares . . . . . 500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, WERT LLC, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The member resolves to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jason Spaeth, with professional address at 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y 4AR, United Kingdom, born in North Dakota, USA, on November 2, 1969;

- Mr Andrew Lenk, with professional address at 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y 4AR, United Kingdom, born in Wisconsin USA, on October 30, 1970.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix octobre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WERT LLC, ayant son siège social à 8500 Normandale Lake Boulevard, #1570, Minneapolis, Minnesota 55437, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement dans le financement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

WERT LLC, prénommée: cinq cents parts sociales ..... 500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

*Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, WERT LLC, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Jason Spaeth, demeurant à 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y 4AR, Royaume-Uni, né à North Dakota, USA, le 2 novembre 1969;
  - M. Andrew Lenk, demeurant à 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y 4AR, Royaume-Uni, né à Wisconsin, USA, le 30 octobre 1970.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31047. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007127799/242/331.

(070147296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.857.050,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2007*

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Aldo Galvagni avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, avec effet immédiat, M. Stefano Corbella, demeurant professionnellement au 10, Via Gaetano Negri, 10 I-20100 Milan, Italie pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEMIDE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007127042/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06996. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.857.050,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 septembre 2007*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEMIDE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007127032/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Fairacre Plus 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.739.

STATUTES

On the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the trade and companies register under section B number 124.589,

here represented by Ms. Carine Langehegermann, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie by virtue of one proxy given under private seal.,

The said proxy signed ne varietur by the mandatory in her here above capacity and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Chapter I. Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

**Art. 2.** The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of FAIRACRE PLUS 3 (LUX) S.à.r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be in the municipality of Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **Chapter II. Corporate capital - Sharequotas**

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share quotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The share quotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the share quotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the share quotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

#### **Chapter III. Management**

**Art. 10.** The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of share quotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as share quotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

## Chapter V. General stipulations

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

### *Subscription and payment of the Sharequotas*

All the sharequotas have been totally subscribed as follows:

	Sharequotas
FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l, prenamed . . . . .	500
Total: five hundred sharequotas; . . . . .	500

All the share quotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

### *Decisions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 2.- The number of managers is set at 4 (four).

The following persons are appointed as:

#### *Class A managers of the Company:*

- Mr Leigh Perl, Company Director, residing professionally at 5, Linnell Drive, London NW117LL, born on April 11, 1963 in Sutton, United Kingdom;
- Mr Nicholas West, Company Director, residing professionally at 20, Balderton Street, London WIK6TL, born on May 17, 1972 in Aylesbury, United Kingdom;

#### *Class B managers of the Company:*

- Mr Charles Meyer, private employee residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, born on April 19, 1969 in Luxembourg;
- Mr Alain Heinz, private employee residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, born on May 17, 1968 in Forbach, France.

- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of a Class A manager and a Class B manager.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### *A comparu:*

FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B numéro 124.589, ici représentée par Mademoiselle Carine Langehegermann, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire es qualité qu'elle agit et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

## Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FAIRACRE PLUS 3 (LUX) S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III. Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Souscription et libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
FAIRACRE PLUS (LUX) S. à r.l., précitée, .....	500
Total: cinq cents parts sociales. ....	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

##### *Décisions de l'Associée Unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre) comme suit:

##### *Gérants de Classe A:*

- M. Leigh Perl, Directeur, demeurant professionnellement au 5, Linnell Drive, London NW117LL, né le 11 avril 1963 à Sutton, Royaume-Uni;
- M. Nicholas West, Directeur, demeurant professionnellement au 20, Balderton Street, London WIK6TL, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni;

##### *Gérants de Classe B:*

- M. Charles Meyer, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 19 avril 1969 à Luxembourg;
- M. Alain Heinz, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 17 mai 1968 à Forbach, France.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Langehegermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, LAC/2007/29451. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007127787/202/253.

(070147407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Société de Développement Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127183/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06191. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.129.475,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2007*

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Aldo Galvagni avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, avec effet immédiat, M. Stefano Corbella, demeurant professionnellement au 10, Via Gaetano Negri, 10 I-20100 Milan, Italie pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AFRODITE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007127031/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Kung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.290.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2007 à 10.00 heures au siège, il a été décidé:

- Suite à la démission de Ferdinando Cavalli de sa fonction d'administrateur, de coopérer, avec effet au 8 octobre 2007, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979, à Pomigliano d'Arco, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- De nommer comme Président du conseil d'administration avec effet au 8 octobre 2007, Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979, à Pomigliano d'Arco, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KUNG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127049/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Kenwood Appliances Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.797.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

KENWOOD APPLIANCES LUXEMBURG S.A.

R. Reggiori / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007127217/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07745. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole beneficial shareholder of FLOORING INDUSTRIES LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at West Block, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, registered at the Companies Registration Office in Dublin, Ireland with registration number 316298 (the «Company»).

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ariette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole beneficial shareholder of the Company is MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, duly represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the one hundred and twenty-five (125) ordinary shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole beneficial shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Notice of meeting;
2. Ratification of the decisions of the board of directors taken on 28 September 2007 deciding to transfer the management and control of the Company to Luxembourg;
3. Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée» and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a company validly incorporated in Ireland;

4. Amendment to the memorandum of association of the Company;
5. Approval of the amendment of the financial year of the company;
6. Amendment to the articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of Ireland and the Luxembourg law;
7. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;
8. Acknowledgement of the resignation of a number of the current directors of the Company;
9. Appointment of a new director of the Company;
10. Appointment of an independent external auditor; and
11. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- a copy of the Irish articles of association (the «Articles of Association») of the Company in force prior to this meeting;
- a copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 28 September 2007 which took place in Dublin, Ireland;
- a certificate of incorporation issued by the Companies Registration Office in Dublin, Ireland dated 10 July 2000;
- an executed interim balance sheet of the Company as at 28 September 2007; and
- an executed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated 28 September 2007.

All the above mentioned documentation initialled *ne varietur* by the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole beneficial shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company noted that the meeting was being held at short notice and that consent to short notice had been received from all of the member entitled to attend and vote at the meeting and from the auditors.

*Second resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company resolves to transfer the effective place of management and control as well as the centre of the main interests and place of business of the Company from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg, at 10b, Z.I. Bourmicht, Bertrange, L-8070 Grand Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, to the extent that this is necessary, the resolutions taken by the board of directors of the Company on 28 September 2007 anticipating and deciding such transfer to the Grand-Duchy of Luxembourg with effect from 1 October 2007 (the «Effective Date»).

*Third resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a private limited company («société à responsabilité limitée»), and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a company validly incorporated in Ireland.

*Fourth resolution*

The sole beneficial shareholder resolves that the following amendments to the memorandum of association be approved:

- «That the objects in the Company's Memorandum of Association be and are hereby altered by the deletion of the existing clause 2. (a) and the substitution therefor of the following as new clause 2. (a):

2. (a) For its own account or for the account of third parties, or in co-operation with third parties in Ireland, Luxembourg or elsewhere:

(1) To buy and sell, import and export, trade and in general act as a commercial intermediary in trade with respect to MDF-, wood-, and flax fibre plates and waste products, as well as all additional products useful in the building industry, or which are related to or which can replace MDF-, wood-, and flax fibre plates; to perform activities which are directly or indirectly related or indirectly related to the manufacturing of MDF-, wood-, and flax fibre plates and the processing of all MDF-, wood-, and flax fibre waste products, as well as all additional products useful in the building industry, or which are related to MDF-, wood-, and flax fibre plates and in general the manufacturing in all other plates which can replace the MDF-, wood-, or flax fibre plates; to store goods, manage warehouses, dispatch goods ready for production; the research, development, manufacturing and commercialising of new products, new technologies and their applications.

(2) To develop, administer, buy, sell, license or grant patents, know-how and, in general, any intangible assets and intellectual property rights.

(3) To invest, subscribe, take over or buy shares and other financial instruments, emitted by national and foreign companies; to administer investments and participations in national and foreign companies; to grant loans and advances in any form or for any duration, to all the companies belonging to the same group of companies or all the companies in

which the company has a participation, as well as to guarantee all the undertakings of these companies; to exercise a management function, give advice, render management and other services to other companies.

Those activities can be exercised pursuant to a contractual relation or statutory appointment, as external adviser or corporate body of such companies.

(4) To manage, buy, sell, exchange, build, rebuild, lease, lease finance, rent, parcel out, prospect and exploit real estate of any range, as well as to carry out all activities directly or indirectly related to this purpose which promote the profits of immovable property; to carry out all renovation and transformation works of real estate, as well as its maintenance; to grant securities for its own obligations and those of third parties related to real estate; to carry out all commercial, moveable, immovable, industrial or financial transactions that are directly or indirectly linked to its corporate object or that are of a nature to develop or facilitate its achievement; in any manner whatsoever, take an interest in, company-operate or merge with any association, business, enterprise or company having an identical, similar or related purpose or which tends to benefit the business of the company or facilitate the sale of its products or services.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.»

#### *Fifth resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company resolves to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 5 October of each year and terminate on 4 October. Consequently, the current financial year of the Company having started on 1 January 2007 shall exceptionally terminate on 4 October 2007.

#### *Sixth resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company resolves to adopt new articles of association as a consequence of the fifth resolution and in order to make them comply in substance with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company («société à responsabilité limitée») and the laws of Ireland applicable to a «limited liability company» incorporated in Ireland.

The articles of association of the Company will henceforth be amended and restated (in place of and to the exclusion of the existing articles of association of the Company) as follows:

« **Art. 1. Preliminary.** FLOORING INDUSTRIES LIMITED (the «Company») is a private company limited by shares («société à responsabilité limitée») incorporated in Ireland named FLOORING INDUSTRIES LIMITED, having an indefinite duration and which is governed by these articles (the «Articles») and applicable laws. Accordingly:

1.1. the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;

1.2. the number of members of the Company is limited to forty, so however that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall, for the purpose of this Article be treated as a single member; and

1.3. any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited.

If and for so long as the Company has only one member:

- in relation to a general meeting, the sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be a quorum;

- a proxy for the sole member may vote on a show of hands;

- the sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be chairman of any general meeting of the Company;

- all other provisions of these Articles shall apply with any necessary modification (unless the provisions expressly provides otherwise).

#### **Art. 2. Registered Office and Principal place of business.**

2.1. The Company has its registered office in Ireland at such place as from time to time shall be resolved in accordance with applicable laws.

2.2. The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 10b, Z.I. Bourmicht, Bertrange, L-8070, (Grand Duchy of Luxembourg). The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of members.

Branches of the Company or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors (the «Board»).

#### **Art. 3. Share capital.**

3.1. The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) ordinary shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3.2. Each share entitles its owner to one vote and to a proportional right in the Company's assets and profits whether in the case of a distribution, winding up or otherwise.

**Art. 4. Transfer of shares.**

4.1. Shares may not be transferred inter vivos to non members unless members holding at least three quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting.

4.2. Any transfer of shares shall otherwise have to comply with applicable laws.

4.3. Subject to the restrictions of these Articles, any member may transfer all or any of his/its shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial instrument.

4.4. The instrument of transfer of any share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register of members in respect thereof, which entry shall be made upon presentation of an appropriate instrument of transfer, as the case may be.

**Art. 5. Purpose of the Company.** The principal objects of the Company are:

5.1. For its own account or for the account of third parties, or in co-operation with third parties in Ireland, Luxembourg or elsewhere:

(a) To buy and sell, import and export, trade and in general act as a commercial intermediary in trade with respect to MDF-, wood-, and flax fibre plates and waste products, as well as all additional products useful in the building industry, or which are related to or which can replace MDF-, wood-, and flax fibre plates; to perform activities which are directly or indirectly related or indirectly related to the manufacturing of MDF-, wood-, and flax fibre plates and the processing of all MDF-, wood-, and flax fibre waste products, as well as all additional products useful in the building industry, or which are related to MDF-, wood-, and flax fibre plates and in general the manufacturing in all other plates which can replace the MDF-, wood-, or flax fibre plates; to store goods, manage warehouses, dispatch goods ready for production; the research, development, manufacturing and commercialising of new products, new technologies and their applications.

(b) To develop, administer, buy, sell, license or grant patents, know-how and, in general, any intangible assets and intellectual property rights.

(c) To invest, subscribe, take over, or buy shares and other financial instruments, emitted by national and foreign companies; to administer investments and participations in national and foreign companies; to grant loans and advances in any form or for any duration, to all the companies belonging to the same group of companies or all the companies in which the company has a participation, as well as to guarantee all the undertakings of these companies; to exercise a management function, give advice, render management and other services to other companies. Those activities can be exercised pursuant to a contractual relation or statutory appointment, as external adviser or corporate body of such companies.

(d) To manage, buy, sell, exchange, build, rebuild, lease, lease finance, rent, parcel out, prospect and exploit real estate of any range, as well as to carry out all activities directly or indirectly related to this purpose which promote the profits of immovable property; to carry out all renovation and transformation works of real estate, as well as its maintenance; to grant securities for its own obligations and those of third parties related to real estate; to carry out all commercial, moveable, immovable, industrial or financial transactions that are directly or indirectly linked to its corporate object or that are of a nature to develop or facilitate its achievement; in any manner whatsoever, take an interest in, company-operate or merge with any association, business, enterprise or company having an identical, similar or related purpose or which tends to benefit the business of the company or facilitate the sale of its products or services.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.

**Art. 6. Borrowing powers.** The Board may exercise all the powers of the Company to borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise), and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable law and subject to any shareholder authorisation required by law as the case may be, to issue debentures, debenture stock and other securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.

**Art. 7. General meetings.**

7.1. Each member shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company. Each share shall carry one vote. Each member may validly act at the meeting through a proxy executed and delivered in accordance with these Articles.

7.2. Subject to applicable law, decisions of general meetings are only valid if they are adopted by the votes of the members representing more than half of the voting capital present at the meeting. However, the approval of the members holding more than three quarters of the voting share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the articles of association and for special resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

7.3. The Company shall in each calendar year hold a general meeting of members as its annual general meeting in addition to any other meeting in that year. Subject as aforesaid, annual general meetings will be held at such times as the Board appoints.

7.4. All general meetings of members other than annual general meetings, (if applicable), will be called extraordinary general meetings.

7.5. All general meetings of the members shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Subject as aforesaid and except for general meetings held in front of a notary, general meetings will be held at such locations as the Board appoint.

7.6. The Board may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition by members representing more than half of the capital of the company.

7.7. General meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg unless, in respect of any particular meeting, either all the members entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting. Notwithstanding the foregoing provisions of this Article, no general meeting of the Company shall be held in Ireland and any such meetings which the Company may purport so to hold and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

#### **Art. 8. Notice of General Meetings.**

8.1. Subject to applicable law, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least, and a general meeting (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by 7 days' notice in writing at the least. The notice will be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in manner authorised by these Articles to such persons as are under these Articles entitled to receive such notices from the Company.

8.2. A general meeting, notwithstanding that it has been called by a shorter notice than that specified in the last preceding Article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the those persons required to consent subject to applicable law.

#### **Art. 9. Proceedings at General Meetings.**

##### *Quorum*

9.1. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business; two members present in person or by proxy will be a quorum except where the Company has a single member.

9.2. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of members, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the Board may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the member or members present will be a quorum.

##### *Proxies*

9.3. Votes may be given either personally or by proxy. A proxy may attend the general meeting to which the appointment relates and, in the absence of his appointer, may speak and vote thereat on such appointer's behalf.

9.4. The instrument appointing a proxy shall be in any usual or common form and in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company.

9.5. The deposit of an instrument of proxy in respect of a meeting will not preclude a member from attending and voting at the meeting or at any adjournment thereof. The instrument appointing a proxy will be valid, unless the contrary is stated therein, as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

9.6. A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy will be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed or the transfer of the share in respect of which the proxy is given, if no intimation in writing of such death, insanity, revocation or transfer as aforesaid is received by the Company at the registered office before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the proxy is used.

9.7. Any body corporate which is a member of the Company may, by resolution of its Board or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorised will be entitled to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

#### **Art. 10. Directors.**

10.1. The Company is managed by the Board comprising at least one or several director(s) A which must be authorized in accordance with the Luxembourg law dated 28 December 1988 on the right of establishment and at least one or several director(s) B, who need not be members.

10.2. The directors shall not be required to retire by rotation.

10.3. The business of the Company shall be managed by the Board, who may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company and may exercise all such powers of the Company as are not, by applicable laws or by these

Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to applicable laws and to such directions, not being inconsistent with the aforesaid Articles or provisions, as may be given by the Company in general meeting, but no direction given by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that direction had not been given.

10.4. Subject to applicable laws, the Board shall have power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. Save in the case of documentation which under applicable law is required to be executed under the seal of the Company, the Company will be bound by the joint signature of one director A and one director B.

10.5. A director present at a meeting of the Board shall in addition to his own vote be entitled to one vote in respect of each other director not present at the meeting who shall have authorised him in respect of such meeting to vote for such other director in his absence. Any such authority must be in writing or by cable or telegram or telex message, which must be presented to the secretary or the chairman if the relevant meeting for filing prior to or be produced at the first meeting at which a vote is to be cast pursuant thereto.

10.6. In the execution of their mandate save as required by applicable laws, the directors are not held personally responsible. As officers of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

10.7. Any director who serves on any committee established by the Board or who devotes special attention to the business of the Company or who otherwise performs services which in the opinion of the Board are outside the scope of the ordinary duties of a director, may be paid such extra remuneration by way of salary, or otherwise as the shareholders by special resolution may determine.

10.8. Any director may, provided always that such person is not physically present in Ireland, participate in a meeting of the Board or any committee of the directors by means of conference telephone or other telecommunications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and such participation in a meeting shall constitute a presence in person at the meeting. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person in Luxembourg at such meeting.

10.9. A resolution in writing signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the Board shall be as valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. In addition the Board may pass written resolutions by several documents in the like form each signed by one or more of the directors for the time being entitled to receive notice of meetings of the Board. All such documents when signed by all the directors shall form a record of the resolution.

10.10. As far as possible under applicable laws, every director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which judgement is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application under applicable laws, as the case may be, in which relief is granted to him by a court.

10.11. The directors' fees shall from time to time be determined by the Company in general meeting. The directors may also be reimbursed for any costs incurred in connection with their mandates and the business of the Company.

10.12. The Board may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board under the Articles) and for such period and subject to such conditions as it may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the Board may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its attorney(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

10.13. The Company may exercise the powers conferred by applicable laws, as the case may be, with regard to having an official seal for use abroad, and such powers will be vested in the Board.

10.14. A director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall comply with all applicable laws with regard to the disclosure of such interest by declaration.

10.15 A director shall not vote in respect of any contract, appointment or arrangement in which he is interested.

10.16. The Board shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

10.16.1. of all appointments of officers made by the Board;

10.16.2. of the names of the directors present at each meeting of the Board and of any committee; and

10.16.3. of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company and of the Board and of committees.

#### **Art. 11. Disqualification of Directors.**

11.1. No person resident in Ireland may be appointed a director or an alternate director.

#### **Art. 12. Proceedings of the Board.**

12.1. The chairman may, and the secretary on the requisition of a director shall, at any time summon a meeting of the Board. Any director may waive notice of any meeting, and any such waiver may be retrospective.

12.2 The quorum necessary for the transaction of business at a meeting of the Board shall be at least composed of one director A and one director B.

12.3 Resolutions of the Board of directors are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one director A and one director B approved these resolutions.

12.4. Notice of a meeting of the Board will be deemed to be duly given to a director if it is given to him personally or sent to him in writing by delivery, post, telecopier, telex, electronic mail or any other means of communication approved by the directors at his last-known address or any other address given by him to the Company for the purpose.

12.5. No meetings of the Board or of any committee thereof shall be held in, and none of the functions of the board pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in Ireland.

**Art. 13. Financial year.**

13.1. The Company's financial year begins on 5 October and closes on 4 October of each year.

**Art. 14. Annual accounts.**

14.1. The annual accounts shall be prepared and drawn up by the Board.

**Art. 15. Secretary.**

15.1. The secretary shall be appointed by the Board for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit, and any secretary so appointed may be removed by them. The secretary's functions shall only be such functions as are delegated to him by the Board or are prescribed by law.

**Art. 16. Dividends and Reserves.**

16.1. The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend may exceed the amount recommended by the Board. No final dividend may be paid otherwise than in accordance with the provisions of applicable laws.

**Art. 17. The Seal.**

17.1.1. The seal shall be used only by the authority of the Board and every instrument to which the seal must be affixed under applicable law shall be signed by a director and shall be counter-signed by the secretary or by a second director or by some other person appointed by the Board for that purpose.

17.1.2. The Company may (subject to the provisions of Article 17.1.1) exercise the powers conferred under applicable law with regard to having an official seal for use abroad and such powers shall be vested in the directors.»

*Seventh resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 28 September 2007 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 28 September 2007, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed *ne varietur* by the proxy holder of the represented member and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The sole beneficial shareholder of the Company states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments. The sole beneficial shareholder of the Company confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The sole beneficial shareholder of the Company, MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declares that it owns all one hundred and twenty-five (125) issued ordinary shares of the Company.

*Eighth resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company acknowledges and approves the resignation of Mr Patrick Butler and Mr Annraoi O'Beollain as directors of the Company with effect from the Effective Date and gives them full discharge for the accomplishment of their mandate as from the holding of the present general meeting.

*Ninth resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company resolves on the appointment for an undetermined duration of Mr Raymond Hegarty as a new director A of the Company who, having received previous notice of his possible designation, have accepted by written in a letter of acceptance, his position and assume the obligation to faithfully and properly carry out his duties as from the Effective Date. The sole beneficial shareholder of the Company noted that the existing directors of the Company, namely Barbara Goetz, Bernard Thiers, Frank Boykin and Frans De Cock be designated as B directors with effect from the Effective Date.

Consequently to the foregoing statement and the above resolution the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Raymond Hegarty director A
- Mrs Barbara Carol Goetz director B;
- Mr Bernard Thiers director B;

- Mr Frank Boykin director B; and
- Mr Frans De Cock director B. In accordance with article 10 of the articles of association of the Company, the Company shall, unless otherwise determined by a resolution of the board of directors, only be entitled to enter into a legally binding deed, document, agreement or contract by the joint signature of one director A and one director B.

#### *Tenth resolution*

The sole beneficial shareholder of the Company explains that, under Luxembourg Law, it is mandatory to appoint an independent external auditor («réviseur d'entreprise») in a LUXEMBOURG S.à r.l. when two of three financial thresholds legally provided are exceeded (i.e. total amount of the balance sheet exceeding EUR 3,125,000.-, net amount of the turnover exceeding EUR 6,250,000.-, average of the number of full-time employees exceeding 50 persons).

The sole beneficial shareholder notices that it is the case for the Company and decides to appoint KPMG AUDIT S.à r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as independent external auditor of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 6,000.-

For the purpose of registration, it is stated that the transfer of the principal establishment of the Company to Luxembourg is exempt from capital duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29 December 1971, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

En l'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FLOORING INDUSTRIES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit Irlandais, ayant son siège social à West Block, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies Registration Office) d'Irlande sous le numéro d'enregistrement 316298 (la «Société»). L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, une société constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, dûment représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par lui sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Convocation de l'assemblée;
2. Ratification des décisions du conseil de gérance de la société prises le 28 septembre 2007 décidant de transférer la gestion et le contrôle effectif de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue, selon le droit irlandais, à être considérée comme une société valablement constituée sous le droit irlandais;
4. Modification de la charte constitutive de la Société;
5. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;

6. Modification des statuts de la Société dans le but de se conformer à la fois au droit irlandais et au droit luxembourgeois;

7. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;

8. Prise d'acte de la démission de certains gérants actuels de la Société;

9. Nomination d'un nouveau gérant de la Société;

10. Nomination d'un réviseur d'entreprise; et

11. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie des statuts irlandais (les «Statuts») de la Société en vigueur précédemment à cette assemblée;

- une copie des minutes du conseil de gérance de la Société datées du 28 septembre 2007 prises à Dublin (Irlande);

- un certificat de constitution remis par Registre des Sociétés (Companies Registration Office) d'Irlande daté du 10 juillet 2000;

- un bilan intérimaire signé de la Société au 28 septembre 2007; et

- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datant du 28 septembre 2007.

Toute la documentation susmentionnée est paraphée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné et restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société a noté que l'assemblée s'est tenue dans un bref délai et que les actes de consentement au bref délai ont été reçus par tous habilités à signer et à voter à l'assemblée, ainsi que par les auditeurs.

#### *Seconde résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société décide de transférer le siège de direction et de contrôle effectif mais aussi le centre des principaux intérêts et d'affaires et le bureau de la Société d'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg, au 10b, Z.I. Bourmicht, Bertrange, L-8070, Grand-Duché de Luxembourg, et partant de réitérer et de ratifier, pour autant que de besoin, la résolution prise par le conseil de gérance de la Société le 28 septembre 2007 anticipant et décidant un tel transfert vers le Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue en droit irlandais à être considérée comme une société valablement constituée en Irlande.

#### *Quatrième résolution*

L'associée bénéficiaire unique décide d'approuver les modifications suivante de la charte constitutive de la Société.

- «L'objet de la charte constitutive de la Société sont par les présentes modifié par la suppression de l'actuelle clause 2. (a) et son remplacement par la nouvelle clause 2. (a) suivante:

2. (a) Pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en coopération avec des tiers en Irlande, Luxembourg ou partout ailleurs:

(1) D'acheter et vendre, importer et exporter, négocier et de manière générale agir en tant qu'intermédiaire de commerce de MDF-, bois-, et les panneaux de fibre de lin et des déchets ainsi que tous produits additionnels nécessaires dans l'industrie du bâtiment, ou qui sont relatifs à ou peuvent remplacer le MDF, bois et panneaux de fibres de lin; d'effectuer toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à la fabrication du MDF, bois, et panneau de fibre de lin et l'élaboration de tous MDF-, bois-, panneaux de fibres de lin ainsi que tout autre produit dédié à l'industrie du bâtiment ou qui sont relatifs au MDF-, bois-, et panneaux de fibre de lin et de manière générale la production de toutes autres panneaux qui peuvent remplacer le MDF, bois, ou panneaux de fibres de lin; d'entreposer de la marchandise, gérer des entrepôts, expédier de la marchandises prête pour la production; la recherche, le développement, la production et la commercialisation de nouveaux produits, nouvelles technologies et leurs applications.

(2) Développer, administrer, vendre, concéder des licences ou faire breveter un savoir faire et, en général, tout actifs incorporels et droits de propriété intellectuelle.

(3) Investir, souscrire, acquérir ou vendre des parts et d'autres instruments financiers, émis par des sociétés nationales ou étrangères; administrer des investissements et des participations dans des sociétés nationales et étrangères; accorder des prêts et des avances de quelque manière que se soit et pour n'importe quelle durée, à toute société appartenant au même groupe de sociétés ou toutes autres sociétés dans laquelle la société à une participation, ainsi que de garantir tous les engagements de ses sociétés; d'exercer les fonctions de gérances, délivrer des conseils, délivrer des services de gérance ou tout autres service à d'autre sociétés. Ces activités peuvent être exercées sur la foi de relations contractuelles ou de nomination statutaire en tant que conseiller externe ou organe sociétaire de ces sociétés.

(4) Gérer, acheter, vendre, échanger, construire, reconstruire, donner en location, faire de la location financière, prendre en location, lotir, prospecter et exploiter des immeubles de toutes sortes, ainsi qu'effectuer toutes activités directes ou indirectes à cet objet qui promeuvent les profits liés à des propriétés immobilières; effectuer tous les travaux de rénovation et de transformation, ainsi que toute la maintenance; donner des sûretés pour ses propres obligations et celles de tiers relatifs à des immeubles; effectuer toutes transactions, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont de nature à développer ou faciliter son accomplissement; de toutes les manières que se soient, prendre un intérêt dans, des sociétés opérationnelles ou fusionner avec n'importe quelle association, affaire, entreprise, ou société ayant un but identique, similaire ou lié ou qui tend à bénéficier de l'activité de la société ou faciliter la vente de ses produits ou services.

L'énumération ci-dessus n'est pas limitative, de telle sorte que la société peut effectuer toutes transactions qui sont de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société décide de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social, qui commencera dorénavant le 5 octobre de chaque année et se clôturera le 4 octobre de chaque année.

Par conséquent, l'actuel exercice social de la Société ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se clôtura exceptionnellement le 4 octobre 2007.

#### *Sixième résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société décide d'adopter de nouveaux statuts dans le but de les rendre conformes à la fois aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute société à responsabilité limitée luxembourgeoise ainsi qu'aux lois irlandaises applicables à une «limited liability company» constituée en Irlande.

Les statuts de la Société seront dorénavant modifiés et redéfinis de la manière suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Préliminaire.** FLOORING INDUSTRIES LIMITES (la «Société») est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande, dénommée FLOORING INDUSTRIES LIMITED ayant une durée indéfinie et qui sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les lois applicables. Par conséquent:

1.1 le droit de transférer les parts sociales est limité de la manière décrite ci-dessous;

1.2 le nombre d'associés de la Société est limité à quarante, et lorsque deux ou plusieurs associés détiennent ensemble une ou plusieurs parts souscrites de la Société, ils devront, pour les besoins des Statuts être traités comme un seul associé, et

1.3 tout appel au public de souscrire à des parts sociales ou obligations de la Société est interdit.

Lorsque et tant que la Société aura un seul associé:

(a) concernant une assemblée générale, l'unique associé ou le mandataire de cet associé ou (si cet associé est une société) un représentant dûment autorisé de cet associé constituera le quorum;

(b) le mandataire de l'unique associé pourra voter à main levée;

(c) l'unique associé ou le mandataire de cet associé ou (si cet associé est une société) un représentant dûment autorisé de cet associé pourra être président de toute assemblée générale de la Société;

(d) toute autre stipulation de ces statuts s'appliqueront avec toute modification nécessaire (à moins que les dispositions ne prévoient expressément autre chose).

#### **Art. 2. Siège social et principal établissement.**

2.1. La Société a son siège social en Irlande dans un lieu qui pourra être modifié conformément aux lois applicables.

2.2. La Société a son principal établissement, son centre des intérêts principaux au 10b, Z.I. Bourmicht, Bertrange, L-8070 (Grand-Duché du Luxembourg). Le principal établissement peut être transféré par une décision des associés.

La création de succursales et bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger pourra être décidé par le conseil de gérance (le «Conseil»).

#### **Art. 3. Capital social.**

3.1. Le capital social de la Société est fixé à douze milles cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

3.2. Chaque part sociale ouvre droit pour son titulaire à une voix et à un droit proportionnel sur les actifs et les bénéfices de la Société, notamment dans le cas d'une distribution ou de dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Transfert de parts sociales.**

4.1. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes non-associés que moyennant une décision des associés statuant en assemblée générale prise à une majorité d'au moins les trois quart du capital social.

4.2. Toute cession de parts sociales se fait conformément aux lois applicables.

4.3. Soumis aux restrictions des statuts, les associés pourront céder toutes ou certaines de leurs parts sociales par un acte écrit dans la forme usuelle et commune, y compris par un acte notarial.

4.4. L'acte de cession des parts sociales devra être signé par ou au nom du cédant et le cédant sera considéré comme titulaire des parts sociales jusqu'à que le nom du cessionnaire soit enregistré dans le registre des actionnaires. Cet enregistrement se fera lors de la présentation d'un acte de cession signé (s'il y a lieu).

**Art. 5. Objet de la Société.** Les objets principaux de la société sont:

5.1. Pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en coopération avec des tiers en Irlande, Luxembourg ou partout ailleurs:

(1) D'acheter et vendre, importer et exporter, négocier et de manière générale agir en tant qu'intermédiaire de commerce de MDF-, bois-, et les panneaux de fibre de lin et des déchets ainsi que tous produits additionnels nécessaires dans l'industrie du bâtiment, ou qui sont relatifs à ou peuvent remplacer le MDF, bois et panneaux de fibres de lin; d'effectuer toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à la fabrication du MDF, bois, et panneau de fibre de lin et l'élaboration de tous MDF-, bois-, panneaux de fibres de lin ainsi que tout autre produit dédié à l'industrie d bâtiment ou qui sont relatifs à MDF-, bois-, et panneaux de fibre de lin et de manière générale la production de toutes autres panneaux qui peuvent remplacer le MDF, bois, ou panneaux de fibres de lin; d'entreposer de la marchandise, gérer des entrepôts, expédier de la marchandises prête pour la production; la recherche, le développement, la production et la commercialisation de nouveaux produits, nouvelles technologies et leurs applications.

(2) Développer, administrer, vendre, concéder des licences ou faire breveter un savoir faire et, en général, tout actifs incorporels et droits de propriété intellectuelle.

(3) Investir, souscrire, acquérir ou vendre des parts et d'autres instruments financiers, émis par des sociétés nationales ou étrangères; administrer des investissements et des participations dans des sociétés nationales et étrangères; accorder des prêts et des avances de quelque manière que se soit et pour n'importe quelle durée, à toute société appartenant au même groupe de sociétés ou toutes autres sociétés dans laquelle la société à une participation, ainsi que de garantir tous les engagements de ses sociétés; d'exercer les fonctions de gérances, délivrer des conseils, délivrer des services de gérance ou tout autres service à d'autre sociétés. Ces activités peuvent être exercées sur la foi de relations contractuelles ou de nomination statutaire en tant que conseiller externe ou organe sociétaire de ces sociétés.

(4) Gérer, acheter, vendre, échanger, construire, reconstruire, donner en location, faire de la location financière, prendre en location, lotir, prospecter et exploiter des immeubles de toutes sortes, ainsi qu'effectuer toutes activités directes ou indirectes à cet objet qui promeuvent les profits liés à des propriétés immobilières; effectuer tous les travaux de rénovation et de transformation, ainsi que toute la maintenance; donner des sûretés pour ses propres obligations et celles de tiers relatifs à des immeubles; effectuer toutes transactions, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont de nature à développer ou faciliter son accomplissement; de toutes les manières que se soient, prendre un intérêt dans, des sociétés opérationnelles ou fusionner avec n'importe quelle association, affaire, entreprise, ou société ayant un but identique, similaire ou lié ou qui tend à bénéficier de l'activité de la société ou faciliter la vente de ses produits ou services.

L'énumération ci-dessus n'est pas limitative, de telle sorte que la société peut effectuer toutes transactions qui sont de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

**Art. 6. Possibilité d'emprunter.** Le Conseil peut exercer tous pouvoirs de la Société pour emprunter des fonds (sans limitation de montant, notamment par rapport à la valeur nominale du capital social de la Société), pour hypothéquer ou donner en gage les avoirs ou tout ou partie du capital de la Société et pour émettre des obligations ou autres valeurs mobilières, soit directement soit afin de garantir une dette ou des obligations de la Société ou de personnes tierces.

**Art. 7. Assemblée générale.**

7.1. Chaque associé a le droit d'être convoqué, d'assister et de voter aux assemblées générales de la Société. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque associé peut nommer un mandataire afin d'agir en son nom et pour son compte à l'assemblée générale par une procuration signée et délivrée conformément aux lois applicables aux statuts.

7.2. Sous réserve de la loi applicable, les décisions des assemblées générales ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par un nombre de voix représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, une résolution spéciale et pour toutes autres décisions pour lesquelles les lois applicables le requièrent ne pourront valablement être prises qu'à la majorité des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

7.3. La Société doit chaque année calendrier tenir une assemblée générale annuelle des associés, en supplément des autres assemblées générale de l'année. Tel que précité, l'assemblée générale annuelle devra être tenue à l'endroit déterminé par le Conseil.

7.4. Toutes assemblées générales des associés autres que les assemblées générales annuelles s'appelleront assemblées générales extraordinaires.

7.5. Toutes les assemblées générales des associés seront tenues au Luxembourg.

Tel que précitées, et à l'exception des assemblées générales tenue devant notaire, les assemblées générales seront tenues au lieu déterminé par le Conseil.

7.6. Les gérants pourront, quand ils l'estiment approprié, convoquer une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale extraordinaire pourra aussi être convoquée par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

7.7. Les assemblées générales devront être tenues au Grand-duché du Luxembourg à moins que, sous réserve d'une réunion particulière, tous les associés ayant droit d'y assister et de voter consentent par écrit qu'elle se tiendra dans un autre lieu ou qu'une résolution prévoyant qu'elle se tiendra autre part a été approuvé lors de l'assemblée générale précédente. Nonobstant les dispositions de ces Statuts, aucune assemblée générale de la Société ne devra se tenir en Irlande et toute assemblée que la Société pourrait tenir en contravention de la disposition précédente et les procédures y afférent seront nulle et sans effet.

#### **Art. 8. Convocation des assemblées générales.**

8.1. Sous réserve des lois applicables, une assemblée générale annuelle et une réunion convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale devra être annoncée au moins 21 jours avant par écrit, et une assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle ou une réunion convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale) devra être convoquée au moins 7 jours avant par écrit. La convocation sera exclusive pour le jour pour lequel elle est émise ou susceptible d'être émise et pour le jour pour lequel elle est donnée, et devra indiquer la date, le lieu et l'heure de la réunion, et devra être remise conformément à ces Statuts aux personnes qui, selon les Statuts, ont le droit de recevoir de telles convocations de la Société.

8.2. Une assemblée générale nonobstant le fait qu'elle ait été convoquée dans un délai plus bref que celui spécifié dans l'article précédent, sera considérée comme dûment convoquée si toutes personnes devant donner leur accord en fonction des lois applicables ont donné leur consentement.

#### **Art. 9. Procédures aux assemblées générales.**

##### *Quorum*

9.1. Aucune affaire ne devra être conclue pendant une assemblée générale sauf si un quorum d'associés est présent au moment où l'assemblée délibère sur ces affaires; deux associés présents en personne ou par mandataire formeront le quorum, à moins que la Société n'est qu'un associé unique.

9.2. Si dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée un quorum n'est pas présent, l'assemblée, si convoquée par réquisition des associés, sera annulée; dans les autres cas, elle sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même lieu ou à un autre jour et à une heure et lieu différents tel que le Conseil peut déterminer et la convocation de l'assemblée ajournée de cette manière sera transmise de la même manière que celle d'une assemblée originale, et si à l'assemblée ajournée un quorum n'est pas présent dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée, l'associé ou les associés présent formeront le quorum.

##### *Représentation*

9.3. Les votes pourront être effectués soit personnellement soit par procuration. Un mandataire pourra assister à l'assemblée générale à laquelle sa nomination correspond et, en l'absence de son mandat, il pourra y parler et voter au nom de son mandant.

9.4. L'acte de représentation nommant un mandataire devra être en la forme usuelle et commune et par écrit du mandant ou de son avocat dûment autorisé par écrit ou si le mandant est une personne morale, soit sous cachet ou par un membre du bureau ou un représentant dûment autorisé. Le mandataire n'a pas besoin d'être un associé de la Société.

9.5. Le dépôt de l'acte de représentation correspondant à une assemblée n'empêchera pas l'associé d'assister et de voter à l'assemblée ou à un ajournement postérieur. L'acte nomination du mandataire sera valide, sauf si le contraire est déclaré dans l'acte, aussi bien pour tout ajournement de l'assemblée ou pour l'assemblée en question.

9.6. Le vote donné en accord avec les termes de l'acte de représentation sera valable nonobstant le décès préalable ou l'insanité d'esprit du représenté ou la révocation du mandat ou de l'autorité sous lequel le mandat était exécuté ou du transfert d'action en relation avec laquelle le mandataire est donné, si pas d'indication en écrit de la mort, insanité, révocation ou transfert comme décrit auparavant est reçu au siège social de la Société avant le début de l'assemblée ou assemblée ajournée dans laquelle le mandat sera utilisé.

9.7. Toute personne morale qui est associé de la Société peut, par résolution de son Conseil ou de ses instances dirigeantes, autoriser une telle personne d'agir comme elle le considère approprié comme son représentant à toute assemblée de la Société ou toute autre catégorie d'associé de la Société, et la personne autorisée aura le droit d'exercer pour le compte de la personne morale qu'il représente, les mêmes pouvoirs que cette dernière pourrait exercer si elle était un associé individuel de la Société.

#### **Art. 10. Gérants.**

10.1. La Société est gérée par un Conseil composé au moins d'un ou plusieurs gérants A qui doivent être autorisés conformément à la loi du 22 décembre 1988 sur le droit d'établissement et un ou plusieurs gérants B qui n'ont pas besoin d'être des Associés.

10.2. Les Gérants ne sont pas obligés de donner leur démission par rotation.

10.3. La Société est gérée par le Conseil qui peut engager toutes les dépenses en relation avec la promotion et l'enregistrement de la Société et peut exercer tous les pouvoirs de la Société qui ne sont pas par les lois applicables ou par les présents Statuts attribués à l'assemblée générale des Associés, sous réserve toutefois que les présents Statuts, les lois applicables et les instructions, qui ne doivent pas être contraire aux Statuts et dispositions précités, ne soient pas contraires aux présents Statuts ou dispositions qui peuvent être donnés par la Société en assemblée générale; mais aucune instruction donnée par la Société en assemblée générale n'annulera un acte antérieur des Gérants qui aurait été valable si une telle instruction n'avait pas été donnée.

10.4. Sous réserve des lois applicables, le Conseil devra avoir le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser tout acte et opérations en relation avec la Société. Sauf pour les documents qui selon la loi applicable nécessite d'être signé sous le cachet de la Société, la Société est engagée la signature conjointe d'un gérant A et gérant B.

10.5. Un Gérant présent à un conseil de gérance a en plus de sa propre voix à droit à la voix d'un Gérant non présent au conseil qui aura autorisé ce Gérant à voter au conseil en son absence. Une telle procuration doit être faite par écrit ou par câble, télégramme ou message télex qui doit être présenté au secrétaire ou au président en cause afin d'être enregistrée avant que cette procuration ne peut être produite au premier conseil pour lequel un vote sera émis conformément à ladite procuration.

10.6. En exécution de leur mandat et sauf si requis par la loi applicable, les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de la bonne exécution de leurs missions.

10.7. Un gérant qui siège dans un quelconque comité, ou qui dévoue une attention particulière à la gestion de la Société ou qui preste des services qui de l'avis des gérants vont au-delà des obligations qui incombent normalement à un gérant, peuvent toucher une rémunération spéciale soit par salaire soit autrement tel que les associés le détermineront par résolution spéciale.

10.8. Tout gérant, toujours à condition que cette personne ne se trouve pas en Irlande, peut participer à une réunion du Conseil ou d'un comité des gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion par les moyens précités équivaut à une présence en personne à Luxembourg à une telle réunion.

10.9. Une résolution par voie circulaire signée par tous les gérants ayant le droit d'être convoqués à un Conseil sera valable comme si cette résolution avait été passée lors d'un Conseil auquel les gérants auraient été valablement convoqués et y auraient physiquement assisté. En outre, le conseil de gérance peut passer des résolutions par voie circulaire au moyen de plusieurs documents identiques signés par un ou plusieurs gérants qui ont le droit d'être convoqués aux réunions des gérants. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

10.10. Pour autant que possible et sous réserve des lois applicables, chaque gérant ou autre mandataire de la Société aura le droit d'être indemnisé sur les avoirs de la Société contre toute perte ou obligation qu'il pourra encourir dans la défense de toute procédure civile ou pénale, en relation avec les actes passés par lui dans le cadre de son mandat, dans lequel un jugement est donné en sa faveur ou dans lequel il est acquitté ou en relation avec toute requête, selon les lois applicables, dans lequel il est acquitté par les tribunaux.

10.11 La rémunération des gérants sera déterminée par la Société en assemblée générale. Les gérants peuvent aussi se faire rembourser tous frais engagés par eux pour en relation à leur mandat ou en relation avec les affaires de la Société.

10.12 Les gérants peuvent de temps en temps et à tout moment par procuration générale nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personne directement, d'être mandataire ou représentant de la Société pour les objectifs, avec les pouvoirs, les autorités et les discrétions (qui ne peuvent pas excéder ceux investis ou exercés par les gérants sous cet article), pour les périodes et soumis aux conditions qui leur semblent appropriés. Une telle procuration générale peut contenir des provisions considérer appropriées par les gérants pour protéger les personnes qui traitent avec un tel mandataire, et peut aussi autoriser un tel mandataire de délégués une ou tous ces pouvoirs, autorités et discrétions lui investi. Le Conseil détermine les pouvoirs, devoirs et rémunération (si besoin) de son / ses avocat(s), la durée de la période de représentation et tout autres conditions nécessaires à leur action.

10.13 La Société peut exercer les pouvoirs conférés par le droit applicable selon le cas concernant l'établissement d'un cachet officiel à l'étranger. Le Conseil sera investis avec de tels pouvoirs.

10.14 Un gérant qui est d'une façon ou autre, directement ou indirectement, intéressé dans un contrat ou un contrat proposé avec la Société, devra se soumettre à tout droit applicable concernant la divulgation d'un tel intérêt par déclaration.

10.15 Un gérant ne peut pas voter en ce qui concerne tout contrat, nomination ou arrangement dans lequel il est intéressé.

10.16. Les gérants devront dresser procès-verbal et inscrire dans les livres fournis:

10.16.1. Toute nomination de tout membre de la direction à la fonction de gérant;

10.16.2. Les noms des gérants présents à chaque réunion du Conseil et de tout comité; et

10.16.3. Toutes résolutions et procédure à toutes les réunions de la Société des gérants et comités.

#### **Art. 11. L'incapacité des gérants.**

11.1. Aucune personne résident en Irlande ne pourra être nommé membre du Conseil.

#### **Art. 12. Fonctionnement du Conseil.**

12.1. Le président peut, et le secrétaire sur demande d'un gérant doit, à tout moment convoquer une réunion du Conseil. Tout gérant peut renoncer à la convocation de toute réunion, et cette renonciation peut être rétroactive.

12.2. Le quorum nécessaire pour la négociation de l'affaire à la réunion du Conseil doit être composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

12.3. Les résolutions du Conseil de gérance seront considérées comme valablement prise par une majorité de voix exprimées comprenant au moins un gérant A et un gérant B approuvant ces résolutions.

12.4. La convocation d'une réunion du Conseil sera considérée comme dûment remis à un gérant lorsqu'elle lui aura été remise personnellement ou par voie orale ou envoyée par écrit par livraison, poste, télécopieur, télex, courrier électronique ou tout autre moyens de communication approuvé par les gérants à sa dernière adresse connue, ou toute autre adresse indiquée par lui à la Société pour cette raison.

12.5. Aucun Conseil ou comité mentionné dans les présentes ne sera tenue, et aucune fonction du conseil d'administration se rattachant à la gestion et le contrôle de la Société ne sera exercé ou ne pourra être exercé, en Irlande.

#### **Art. 13. Exercice social.**

13.1. L'exercice social de la Société commence le 5 octobre et se termine le 4 octobre de l'année suivante.

#### **Art. 14. Comptes annuels.**

14.1. Les comptes annuels seront préparés et rédigés par le Conseil.

#### **Art. 15. Secrétaire.**

15.1. Le secrétaire sera nommé par le Conseil parmi ceux-ci pour une période, selon une rémunération et des conditions qu'ils considèrent appropriées. Tout secrétaire ainsi nommé peut être révoqué par eux. Les fonctions du secrétaire se limitent aux fonctions qui lui sont délégués par les gérants ou qui lui sont prescrit par la loi.

#### **Art. 16. Dividendes et réserves.**

16.1. La Société peut décider des dividendes en assemblée générale, mais ces dividendes ne pourront excéder le montant recommandé par le Conseil. Aucun dividende final ne peut être versé autrement qu'en vertu des dispositions de la loi applicable.

#### **Art. 17. The Seal.**

17.1.1. Le cachet de la Société ne devra être utilisé seulement sous l'autorité du Conseil sur tout instrument auquel le cachet doit être apposé sous la loi applicable et devra être signé par un Gérant et contresigné par le secrétaire ou un deuxième gérant ou par tout autre personne nommée par le Conseil à cet effet.

17.1.2. La Société peut (soumis aux conditions de l'article 17.1.1.) exercer tous pouvoirs conférés sous la loi applicable en rapport à l'utilisation du cachet à l'étranger et ces pouvoirs doivent être confiés aux gérants.

#### *Septième résolution*

L'associé unique de la Société reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan intérimaire daté du 28 septembre 2007 annexé à une déclaration de valeur signée par le gérant de la Société datée du 28 septembre 2007, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan intérimaire et de la déclaration de valeur signée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. L'associé unique de la Société déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements. L'associé unique de la Société confirme que le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à 12.500,- EUR (douze milles cinq cents Euros), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune.

L'associé unique de la Société, MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., prénommée, déclare qu'il détient l'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société prend acte et approuve la démission de M. Patrick Butler et Mme. Annraoi O'Beollain, de leurs fonctions de gérant de la Société à compter de la présente assemblée et les décharge de l'accomplissement de leur mandat avec effet à compter de la tenue de cette assemblée.

#### *Neuvième résolution*

L'associé bénéficiaire unique de la Société décide la nomination pour une durée indéterminée de M. Raymond Hegarty comme nouveau gérant A qui, ayant été informé préalablement de sa possible nomination, a accepté aux termes d'une lettre d'acceptation, son mandat et a déclaré mener à bien, en toute bonne foi, sa fonction de gérant à compter de la date

des présentes. L'associé bénéficiaire de la Société note que les gérants actuels de la société, Barbara Carol Goetz, Bernard Thiers, Frank Boykin and Frans De Cock, sont désignés comme gérants B à compter de la date des présentes.

Ainsi, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Raymond Hegarty, gérant A
- Mme. Barbara Carol Goetz, gérant B;
- M. Bernard Thiers, gérant B;
- M. Frank Boykin, gérant B; et

- M. Frans De Cock, gérant B. Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, la Société sera, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une résolution du conseil de gérance, seulement autorisé à être partie à une convention, document ou contrat qui la lie juridiquement, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

#### *Dixième résolution*

L'associé unique de la Société explique que, sous la loi luxembourgeoise, il est obligatoire de désigner un réviseur d'entreprise dans une S.à r.l. quand deux des trois limites légalement prévu sont dépassées (c-à-d. un bilan total n'excédant pas 3.125.000,- EUR, un montant net du chiffre d'affaires de 6.250.000,- EUR, un nombre moyen de salarié employé à temps plein dépassant 50 personnes).

L'associé bénéficiaire unique constate que c'est le cas en l'espèce et décide de nommer KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise.

#### *Coûts*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ EUR 6.000,-.

Il est dès lors constaté, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du principal établissement de la Société au Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, A. Siebenaler, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29407. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007127805/242/800.

(070147288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

#### **Foyer Patrimonium, Foyer Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 70.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126828/7241/10.

(070145856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

#### **Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.025,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 122.128.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- M. Hugo Levecke, associé de la société sus-mentionnée, né le 16 décembre 1950 à Elsenne (Belgique), demeure désormais à l'adresse suivante: Leo Dartelaan, 7,3001 Heverlee, Belgique.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007126941/7713/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07240. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**RLG Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.858.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Eva Reysenn, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007126921/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Saturne Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 84.501.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l. du 16 mai 2007, délibérant valablement, a décidé de prendre acte de la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Jacques Plumer.

Junglinster, le 15 octobre 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007126944/231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Eva Reysenn, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007126909/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05295. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.685.

*Résolutions de l'Actionnaire Unique du 11 octobre 2007*

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A comparu:

DeA CAPITAL S.p.A., société de droit italien («Società Per Azioni»), ayant son siège social à Via Borgonuovo 24, Milan, Italie, inscrite auprès du «Registro delle Imprese di Milano», sous le numéro 07918170015, ci-après dénommée l'«Actionnaire Unique».

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M. Benoit Massart, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand - Rue à L-1661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- DeA CAPITAL INVESTMENTS S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 127.685 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Elvinger, soussigné, le 12 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1295 du 28 juin 2007, page 62141 (ci-après dénommée la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les Cinquante Mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

*1. Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de remplacer le mot «téléx» par le terme «email» et en conséquence de modifier les articles 9.3, 9.4, 9.5, 17.3 in fine et 17.4 des Statuts, comportant le mot «téléx».

*2. Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de réduire, d'une part, le quorum de présence en le ramenant de 4 à 3 administrateurs présents ou représentés et, d'autre part, la majorité de décision en ramenant celle - ci des 4/5 à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

En conséquence, l'Actionnaire Unique décide de remplacer l'article 9. 6 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«9.6. Le conseil d'administration, composé de cinq membres, ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si trois administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité simple des administrateurs nommés au conseil d'administration. La voix du président du conseil d'administration est prépondérante en cas de partage des voix.»

Chacune des résolutions qui précèdent a été prise séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture est prononcée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, LAC/2007/30888. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126929/211/51.

(070146920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.905.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of FASHION STYLE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 22th, 2007, not yet published in the Memorial C (the «Company»).

The meeting was presided by Marcus Peter, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Renata Jokubauskaite, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas Ronzel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that all five hundred (500) parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of the nominal value of the existing parts, so as to fix it at one euro (EUR 1.-), and subsequent increase of the number of the current issued parts from five hundred (500) parts to twelve thousand five hundred (12,500) parts. Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) new parts with a par value of one euro (EUR 1.-) each to the currently sole participant, in the proportion of twenty-five (25) new parts for one (1) existing part;

2. Creation of a new class of parts of the Company (Class «A») by conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) parts of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class «A» parts, definition of the rights attaching to these Class «A» parts, and allocation of these newly created parts to the sole participant of the Company in replacement of the existing parts, in the proportion of one (1) Class «A» part for one (1) existing part;

3. Decision to increase the corporate capital of the Company by three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine euro (EUR 3,303,629.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million three hundred sixteen thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 3,316,129.-) by the creation and the issue of three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine (3,303,629) new Class «A» Parts of a par value of one euro (EUR 1.-) each, each part having the rights and obligations attached to the Class «A» parts as defined in the foregoing resolutions;

4. Subscription by FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, the currently sole participant of the Company, of all of the three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine (3,303,629) new Class «A» parts;

5. Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the corporate capital increase and the conversion of the parts; and

6. Insertion of a new Article 8 in the articles of association of the Company and subsequent renumbering of the Articles from Article 9 (ex-Article 8) to Article 16 (ex-Article 15) of the articles of association.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to modify the nominal value of the parts of the Company, so as to fix it at one euro (EUR 1.-), and subsequently to increase the number of currently issued parts from five hundred (500) parts to twelve thousand five hundred (12,500) parts. The meeting resolves to allocate the twelve thousand five hundred (12,500) new parts with a par value of one euro (EUR 1.-) each to the currently sole participant, in the proportion of twenty-five (25) new parts for one (1) existing part.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to create a new class of parts of the Company, which shall be designated as Class «A», by conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) parts of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class «A» parts.

Class A parts shall have the same rights and obligations as the existing parts, including voting rights.

The twelve thousand five hundred (12,500) Class «A» parts are allocated to the sole participant of the Company in replacement of the existing parts, in the proportion of one (1) Class «A» part for one (1) existing part.

#### *Third resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine euro (EUR 3,303,629.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million three hundred sixteen thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 3,316,129.-) by the creation and the issue of three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine (3,303,629) new Class «A» parts of a par value of one euro (EUR 1.-) each, each part having the rights and obligations attached to the existing Class «A» parts as defined in the foregoing resolution.

#### *Subscription*

Thereupon FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, currently being the sole participant in the Company, a limited liability company incorporated under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 46 428, represented by Marcus Peter, prenamed, by virtue of a proxy given on April 17th, 2007, has declared to subscribe for three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine (3,303,629) new Class «A» parts at an aggregate par value of one euro (EUR 1.-) each, and to pay the total issue price of three million three hundred and three thousand six hundred twenty-nine euro (EUR 3,303,629.-) in cash, evidence of which was given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

#### *Fourth resolution*

The meeting, in order to reflect the corporate capital increase and the conversion of the parts, resolves to amend and restate Article 7 of the articles of association of the Company, which now shall read as follows:

« **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at three million three hundred sixteen thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 3,316,129.-) divided into three million three hundred sixteen thousand one hundred twenty-nine (3,316,129) Class «A» parts having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The parts are in registered form only.

The terms «part» and «parts» or «participant» and «participants» shall, in these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include the Class «A» parts and their holders.»

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to insert a new Article 8 in the articles of association of the Company and subsequently to renumber the Articles from Article 9 (ex-Article 8) to Article 16 (ex-Article 15) of the articles of association.

The new Article 8 of the articles of association shall read as follows:

« **Art. 8.** The Company may purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the applicable provisions of Luxembourg law and, in particular, the following conditions:

- any purchase of parts made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and reserves other than the legal reserve;

- any repurchase of parts will respect the principle of equal treatment between the participants, except whether all other participants have renounced to their right of equal treatment;

- any repurchase of parts will be decided by the sole participant, or in case there is more than one participant, by the general meeting of participants which will fix the terms and conditions of such repurchase;

- the repurchased parts will either be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements either kept in the Company's portfolio. In case the repurchased parts remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry on any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company.»

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 36,500.- €.

#### *Declaration*

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FASHION STYLE S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2007, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Marcus Peter, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Renata Jokubauskaite, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des cinq cents (500) parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la fixer au montant de un euro (EUR 1,-) par part et augmentation corrélative du nombre de parts sociales actuellement émises de cinq cents (500) parts à douze mille cinq cents (12.500) parts. Attribution des douze mille cinq cents (12.500) parts nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune à l'associé unique dans la proportion de vingt-cinq (25) parts nouvelles pour une (1) part ancienne;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (Classe «A») par conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts de Classe «A», détermination des droits attachés à ces parts et attribution de ces parts nouvellement créées à l'associé unique de la Société en remplacement des parts existantes, dans la proportion de une (1) part de Classe «A» contre une (1) part ancienne;

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société de trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf euros (EUR 3.303.629,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions trois cent seize mille cent vingt-neuf euros (EUR 3.316.129,-) par la création et l'émission de trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf (3.303.629) parts de Classe «A» d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part ayant les droits et obligations attachés aux parts de Classe «A» tels que définis dans les résolutions précédentes;

4. Souscription par FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, l'associé unique actuel de la Société, de l'intégralité des trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf (3.303.629) parts nouvelles de Classe «A»;

5. Modification de l'Article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la conversion des parts; et

6. Insertion d'un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société et renumérotation corrélative des Articles des statuts de la Société de l'Article 9 (ex-Article 8) jusqu'à l'Article 16 (ex-Article 15).

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la fixer au montant de un euro (EUR 1,-) par part et d'augmenter corrélativement le nombre de parts sociales actuellement émises de cinq cents (500) parts à douze mille cinq cents (12.500) parts. Les douze mille cinq cents (12.500) parts nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune sont attribuées à l'associé unique actuel dans la proportion de vingt-cinq (25) parts nouvelles pour une (1) part ancienne.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts de la Société, dénommée Classe «A», par conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts de Classe «A».

Les parts de la Classe «A» auront les mêmes droits et obligations que les parts existantes, incluant le droit de vote.

Ces douze mille cinq cents (12.500) parts de Classe «A» nouvellement créées sont attribuées à l'associé unique de la Société en remplacement des parts existantes, dans la proportion de une (1) part de Classe «A» contre une (1) part ancienne.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf euros (EUR 3.303.629,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à Trois millions trois cent seize mille cent vingt-neuf euros (EUR 3.316.129,-) par la création et l'émission de trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf (3.303.629) parts de Classe «A» d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part ayant les droits et obligations attachés aux parts de Classe «A» tels que définis dans les résolutions précédentes.

#### *Souscription*

FASHION HOLDING GUERNSEY LIMITED, une société soumise au droit de Bailiwick de Guernsey, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ (Channel Islands), enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 46 428, étant l'associé actuel unique de la Société, ici représentée par M<sup>e</sup> Marcus Peter, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, déclare souscrire à trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf (3.303.629) parts nouvelles de Classe «A» d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant un prix total d'émission de trois millions trois cent trois mille six cent vingt-neuf euros (EUR 3.303.629,-) par un paiement en numéraire. La preuve de ce paiement a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

En raison de l'augmentation de capital et de la conversion des parts, l'assemblée décide de modifier l'Article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trois millions trois cent seize mille cent vingt-neuf euros (EUR 3.316.129,-) représenté par trois millions trois cent seize mille cent vingt-neuf (3.316.129) parts de Classe «A» d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sont nominatives.

Les termes «part» et «parts» ou «associé» et «associés», dans ces statuts incluront, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les parts de Class «A» et leurs détenteurs.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société et de renumérotter corrélativement les Articles des statuts de la Société de l'Article 9 (ex-Article 8) jusqu'à l'Article 16 (ex-Article 15).

Le nouvel Article 8 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société peut racheter ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux dispositions du droit luxembourgeois et, plus particulièrement, aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts effectué par la Société peut seulement être réalisé à l'aide des bénéfices reportés ou des réserves autres que la réserve légale de la Société;

- tout rachat de parts devra respecter le principe du traitement égalitaire entre associés, à moins que tous les autres associés n'aient renoncé à leur droit au traitement égalitaire;

- tout rachat de parts sera décidé par l'associé unique, ou s'il y a plusieurs d'associés par l'assemblée générale des associés qui déterminera les termes et conditions de tel rachat;

- les parts rachetées seront soit immédiatement annulées et le capital réduit à due concurrence conformément aux dispositions légales, soit conservées dans le portefeuille de la Société. Dans l'hypothèse où les parts continueraient à exister dans le portefeuille de la Société, ces parts ne confèrent ni droit de vote ni aucun autre droit de participer aux dividendes distribués par la Société ni à toute autre distribution faite lors de la liquidation de la Société.»

#### *Evaluation des frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à 36.500,- €.

#### *Déclaration*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Peter, R. Jokubauskaite, N. Ronzel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/5519. — Reçu 33.036,29 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007127968/212/221.

(070147439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Capton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.616.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007127203/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07875. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Bita Electronique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.456.

---

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127184/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.020.

---

Il résulte de la résolution écrite des actionnaires signée en date du 5 juillet 2007 que:

- La résignation de M. Jonathan Short a été acceptée.

- M. Benjamin Penalggon (avec adresse professionnelle à 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE) est nommé gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour avis conforme

Signature

Référence de publication: 2007126972/4191/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Pascha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.789.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

PASCHA HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126958/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Hollimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

HOLLIMEX S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126954/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Beko Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnfen.

R.C.S. Luxembourg B 132.763.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Saneta Ramcilovic, secrétaire, née à Lagatore le 20 avril 1971, demeurant à L-3491 Dudelange, 4 An Hinnfen

2. Monsieur Joaquim Antunes Dias, gérant de société, né à Valbom/Sao Martinho (P), le 6 mars 1964, demeurant à L-4713 Pétange, 1, rue Belair.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BEKO TOITURE S.à r.l

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'Art. 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toiture comprenant charpente, couverture et zinguerie, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) euros représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Madame Saneta Ramcilovic, préqualifiée . . . . .	49
2.- Monsieur Joaquim Antunes Dias, préqualifié . . . . .	<u>51</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'Art. 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Joaquim Antunes Dias, prénommé.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Saneta Ramcilovic, prénommée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ramcilovic, J. Antunes Dias, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2007. Relation: EAC/ 2007/12648. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007127760/203/83.

(070147526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Latitude Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.236.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

LATITUDE FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126947/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Sarcas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.810.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de M. Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme  
SARCAL S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007126961/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126973/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04655. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Ré Investissements & Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.330.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de M. Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007126900/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Paryseine (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007126800/242/13.

(070145906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

*DISMAR S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007126798/6449/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06539. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007126796/242/12.

(070145900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**Natun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007126794/242/12.

(070145891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---

**LILUX Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 42.279.

En date du 13 septembre 2007, la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au  
- 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

*LILUX MANAGEMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007126787/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03342. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070146182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

---